

Pour vendre à Montmagny il vous faut annoncer dans Montmagny. Annonces dans "LE PEUPLE", c'est le journal que vous devez considérer d'abord.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY RÉDACTION & ADMINISTRATION B.P. 228 MONTMAGNY P.Q.

CANADA, District.
Un an: \$1.00
CANADA, Hors-District.
Un an: \$1.50
ÉTATS-UNIS: \$2.00

Résolution de condoléances

PROCES VERBAL d'une assemblée spéciale des Avocats, Notaires et Officiers de Justice de Montmagny, tenue au Palais de Justice de Montmagny, le 4 octobre 1943, et à laquelle assistent:

Mes J. Léo K. Laflamme, C.R., Alexandre Chouinard, C.R., J.D.P., Vallée et Jos. Marneau, Mes Louis Pelletier et Georges Hébert, N.P., MM. Aurélien Bernatchez, Protonotaire de la Cour Supérieure, Wenclas Nicole, Greffier de la Cour du Magistrat, J.A. Caron, shérif, J. Emile Boulanger, registraire, et Charles Norraud, géolier.

ATTENDU que la mort de Madame Arthur Rousseau, de Québec, mère de Me Philippe Rousseau, cause à tous de profonds regrets;

ATTENDU que Me Philippe Rousseau, actuellement capitaine, dans l'Armée Active, a exercé sa

profession d'avocat à Montmagny pendant plusieurs années et que tous ceux qui assistent à la présente assemblée tiennent à lui témoigner leurs bien vives condoléances, à l'occasion du deuil dont il vient d'être frappé.

IL EST PROPOSÉ par Me Alexandre Chouinard, C.R., ET RESOLU à l'unanimité:

a) — Que trois grand-messes soient chantées à l'église paroissiale de Montmagny, pour le repos de l'âme de feu Madame Arthur Rousseau;

b) — QUE copie du procès-verbal de la présente assemblée soit transmise à Me Philippe Rousseau, ainsi qu'aux journaux.

Copie conforme

Jos. Marneau
Secrétaire de l'Assemblée

Mme Arthur Rousseau est décédée, samedi, à Québec

Madame Arthur Rousseau est décédée samedi à Québec, à la suite d'une maladie dont elle avait senti l'atteinte il y a plus d'un an et qui s'est aggravée soudainement, la veille de sa mort. Elle était âgée de 68 ans.

Le temps avait à peine altéré les traits de cette grande dame qui, dans sa jeunesse, fut si belle et, dans toute sa vie, si digne, si noble, si exemplaire.

Il y a dix ans, elle avait eu la douleur de perdre son illustre mari, le Dr Arthur Rousseau, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Six ans plus tard, elle eut à regretter une fille, madame Bernard Devlin (Marguerite); quatre fils, le Dr Louis Rousseau, surintendant adjoint de l'hôpital Laval et professeur à l'Université Laval, M. Paul Rousseau, architecte, le capitaine Philippe Rousseau, avocat, de Montmagny, le Dr Jean Rousseau, capitaine dans le corps médical de l'armée canadienne; son gendre, M. Bernard Devlin, C. R.; ses belles-filles Mmes Louis Rousseau, Paul Rousseau et Philippe Rousseau; ses petits-enfants, Charles Devlin, étudiant, le sous-lieutenant de vaisseau Bernard Devlin, R.C.N., le lieutenant d'infanterie Mark Devlin en service actif en Italie avec le Royal 22^e; Mlle Patricia Devlin; Alain et Michelle Rousseau; Arthur et Denise Rousseau; Pierre d'Auteuil de nombreux beaux-frères et belles-sœurs parmi lesquels Mme la générale J.P. Landry, Mme Henri Grandbois; des neveux et nièces dont Mme Emilien Gadois, de Montréal, Mme Pierre de Guise de Québec, le lieutenant-col. René-P. Landry, d'Otawa, le lieutenant-col. Jules Landry, de Chicoutimi.

Son unique frère, le major-général J.-P. Landry, C.M.G., ancien commandant militaire de Québec, est décédé en 1928.

Nous prions les membres de la famille en deuil de bien vouloir agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le Dr et Mme Arthur Rousseau retourneront plusieurs fois en France. Ils y comptaient des amis nombreux et sincères qui deviendront les amis du Canada. L'éminent médecin québécois, dont la renommée égale celle des maîtres de la Médecine française, et sa gracieuse compagne pour notre pays auprès des sommités médicales de Paris. C'est là un chapitre de leur vie, toute de rayonnement qu'il convient de rappeler au moment que tout Québec pleurant madame Rousseau, mirra dans sa pensée le souvenir de notre grand doyen.

Madame Rousseau laisse pour la regretter une fille, madame Bernard Devlin (Marguerite); quatre fils, le Dr Louis Rousseau, surintendant adjoint de l'hôpital Laval et professeur à l'Université Laval, M. Paul Rousseau, architecte, le capitaine Philippe Rousseau, avocat, de Montmagny, le Dr Jean Rousseau, capitaine dans le corps médical de l'armée canadienne; son gendre, M. Bernard Devlin, C. R.; ses belles-filles Mmes Louis Rousseau, Paul Rousseau et Philippe Rousseau; ses petits-enfants, Charles Devlin, étudiant, le sous-lieutenant de vaisseau Bernard Devlin, R.C.N., le lieutenant d'infanterie Mark Devlin en service actif en Italie avec le Royal 22^e; Mlle Patricia Devlin; Alain et Michelle Rousseau; Arthur et Denise Rousseau; Pierre d'Auteuil de nombreux beaux-frères et belles-sœurs parmi lesquels Mme la générale J.P. Landry, Mme Henri Grandbois; des neveux et nièces dont Mme Emilien Gadois, de Montréal, Mme Pierre de Guise de Québec, le lieutenant-col. René-P. Landry, d'Otawa, le lieutenant-col. Jules Landry, de Chicoutimi.

Son unique frère, le major-général J.-P. Landry, C.M.G., ancien commandant militaire de Québec, est décédé en 1928.

Nous prions les membres de la famille en deuil de bien vouloir agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

Généreux encouragement au comptoir des arts domestiques

Monsieur J. Alphonse Beaulieu, député de Témiscouata, qui suit de près le développement des arts domestiques dans son comté, a visité samedi dernier le comptoir des arts domestiques situé au numéro 205, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, et il a généreusement encouragé ce jeune mouvement.

Inspectant minutieusement chaque marchandise, il s'est dit surpris de l'amélioration qui s'est opérée dans le domaine de l'artisanat depuis quelque temps.

"La création de ce comptoir permanent," dit-il, "apporte à notre population agricole un supplément de bénéfices qui n'est point à dédaigner et offre des possibilités insoupçonnées à tous ceux qui ont des aptitudes pour le travail manuel".

Ce comptoir permanent répond aux désirs de la population urbaine et rurale qui de plus en plus cherche à orner l'intérieur de leurs habitations, convoite les tissus domestiques pour l'habillement

etc... Aujourd'hui, on trouve "très chic" un intérieur de maison, un habit ou un paletot de fabrication vraiment canadienne-française. Ceci apportera, nous en sommes convaincus, un nombre imposant de visiteurs américains après la guerre, visiteurs qui sont à la recherche de quelque chose de nouveau "something different".

Ensemble répondons au désir de Paul Lejeune:

"Encourageons l'art domestique et l'artisan régional

Achetons des choses rustiques Ayons le sens national".

Syndicat d'Initiative de Témiscouata.

Le savant avait tiré son calepin et prenait des notes...

Au guichet de Trou-la-Ville: L'employé — Pour où votre billet — o-o —

Si l'on enlevait du cœur humain l'amour-propre, le monde serait un paradis pour l'humanité.



La chambre au haut de l'escalier

La chambre est vide au haut de l'escalier, mais elle ne l'est réellement qu'aux yeux de l'étranger car certains tableaux sur les murs, des oriflammes, des trophées, des bibelots sur son bureau le font revivre et nous rappellent les jours heureux où il habitait cette chambre, où il y travaillait et s'y récréait. Elle ne sera jamais vraiment une chambre vide pour nous.

C'est là qu'il a grandi. C'est là que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie depuis le moment où nous avons sorti son petit lit de notre chambre quand il était déjà assez grand pour demander une chambre "pour moi tout seul".

C'est dans ce sanctuaire qu'il a confectionné ses ares et ses flèches. C'est ici qu'il a installé le microscope qu'il avait acheté à ses propres frais après avoir épargné ses sous durant de longs mois. C'est dans ce coin qu'il avait un bocal avec un poisson rouge. C'est allongé sur ce lit de bois d'érable qu'il lisait avec ardeur: "Les Trois Mousquetaires", "L'Île au Trésor", "Les Contes de Mille et Une Nuits", "Sherlock Holmes", "Arsène Lupin" et "Le Tour du monde en Quatre-Vingts Jours".

Les murs semblent refléter ses pensées. Dans les tiroirs de son pupitre gisent, tels qu'il les a laissés, des gants de boxe, des photos de sa excursion de chasse et de pêche, des coquillages découverts sur différentes grèves, une fronde, ainsi qu'un douzaine d'autres objets hétéroclites.

Sur sa commode se trouve la photo de sa "blonde". Car c'était bien sa petite chambre privée et comment pourrait-on dire qu'elle est vide? Elle est très propre, sa mère continuant de l'entretenir avec soin. C'est le lieu qu'elle a choisi pour réciter chaque jour ses prières et cette chambre est devenue bénie à cause de son sacrifice.

Entre notre fils et nous s'étend l'immense océan; nos horizons ne sont plus les mêmes. Cependant son souvenir est vivace et nous demeurons en communion spirituelle avec lui.

Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour lui maintenant, sa mère et moi, bien qu'il soit notre enfant. Nous voici, hélas, deux adultes ayant dépassé la cinquantaine après avoir passé une grande partie de notre vie à faire de notre fils un homme, un homme bon, dans l'espoir

de le garder près de nous et que son existence réchauffe nos vieux jours. Nous vivons dans la sécurité et le confort grâce à ce jeune corps qui s'offre pour nous protéger contre les effets désastreux d'une guerre. Nous l'avons si bien choyé, enfant, qu'il croyait peut-être nous devoir de la reconnaissance, mais c'est nous maintenant qui sommes en dette envers lui à cause de l'amour qu'il nous témoigne.

Toutefois, il est une chose que nous pouvons et devons faire pour lui. Nous avons acheté une obligation, une obligation de la Victoire, comme marque de notre affection et de notre loyauté. Elle lui appartiendra à son retour, il l'aura bien méritée et elle lui permettra de commencer à faire son nid quand l'orage sera passé. Si Dieu en a décidé autrement et que nous ne devions pas nous revoir en ce monde, cette obligation lui apprendra tout de même que ni la guerre, ni la distance, ni la mort ne peuvent détruire notre confiance mutuelle.

Cette obligation nous coûte cher. Nous devons nous priver de bien des commodités que nous trouvons encore dans notre cher Canada, mais tout de même, nous en achèterons encore d'autres. Quelles privations ne sommes-nous pas prêts à endurer pour être dignes de cet enfant dont la chambre vide demeure ouverte au soleil et aux chants des oiseaux? C'est seulement en achetant des obligations de la Victoire que nous nous sentirons dignes de cet enfant qui semble de loin nous inciter à être forts, loyaux et courageux.

Certes, nous avons acheté une obligation, Dieu merci.

AVICULTURE

Il sera tenu, en la salle du Conseil de Ville de Montmagny, à 2 hres P.M., vendredi, le 15 octobre, une très importante assemblée au point de vue avicole.

Tous les cultivateurs de Montmagny et des paroisses environnantes qui gardent 50 poules ou plus, sont invités parce qu'il y va de leur grand intérêt.

Il s'agit de mettre sur pieds un organisme qui fonctionnera sous l'empire de la Loi Fédérale de Classification et Distribution des Oeufs et c'est dire toute l'importance de la discussion qui s'en suivra.

UNITE SANITAIRE de Montmagny

Séance du 11 octobre 1943

LUNDI, 11 octobre

Journal d'action de grâces.

MARDI, 12 octobre:

CAP ST-IGNACE:

Immunisation contre la diphtérie et la coqueluche, vaccination anti-varicelle:

10.00 hrs — Ecole des Perlix.

10.30 hrs — Ecole près M. Nap. Gagné.

11.00 hrs — Ecole 3ème rang, près M. Jules Dubé.

11.30 hrs — Ecole 3ème rang, près M. Amédée Guimont.

2.00 hrs — Clinique de bébés au village.

Clinique dentaire à la salle paroissiale, de 100 hrs à midi et de 2 hrs à 4 hrs, pour tous les enfants d'âge scolaire.

MERCREDI, 13 octobre:

ST-FRANCOIS:

Immunisation et clinique.

9.00 hrs — Ecole des Quatre Chemins.

9.30 hrs — Ecole Morigeau.

10.00 hrs — Ecole des Prairies.

10.30 hrs — Ecole près M. Ludger Thérberge.

11.00 hrs — Ecole près M. Arsène Thérberge.

11.30 hrs — Ecole près M. Edouard Blais.

2.00 hrs — Clinique de bébés au village.

JEUDI, 14 octobre:

ST-THOMAS et MONTMAGNY

Immunisation et clinique:

10.00 hrs — Rivière du Sud côté nord.

10.30 hrs — Rivière du Sud, près M. Joseph Lislouis.

11.00 hrs — Rivière du Sud, près M. Laurent Collin.

2.00 hrs — Clinique de bébés à l'Hôtel de ville.

VENDREDI, 15 septembre:

ILE-AUX-GRUES:

A.M. Examen scolaire

P.M. Immunisation et clinique de bébés. Clinique dentaire pour tous les enfants d'âge scolaire.

Dr Albert Dumas, M.H., Officier médical.

"La liberté finit où commence le droit des autres."

"On devient méchant à force de souffrir." — BERGERET

Donc, cultivateurs, aviculteurs, vendredi, le 15 octobre, à 2 hres, à la Salle du Conseil de Ville.

Communiqué.



NOUS GRANDIR

Section juvénile ARMAND LAVERGNE Collège des FF. du S.-C., Montmagny

Section Juvenile Armand Lavergne, FF. du Sacré-Coeur 9 octobre 1943

QUE laissez-vous LIRE? Voilà une troisième question qui doit vous obliger à quelques réflexions.

Ceux sur qui vous exercez quelque influence lisez; que lisez-ils? Qu'est-ce que vous les laissez lire?

Vous avez un fils de quatorze ou quinze ans; il sort à peine de cet âge que notre ami, le R.P. Dillard, s.j., appelle "l'âge bête." Eh bien! votre fils gardant encore les traces de l'âge bête, il est un frou-frou, il touche à tout; c'est un brise-fer. Il veut tout voir, tout sentir.

Un ami lui a passé un livre, une revue, etc., que sais-je si c'est la vie de St-Antoine, il me semble qu'il n'aura pas hésité à vous la faire connaître, dans le but un peu malin, à cet âge on commence à avoir la malice de donner des leçons à ses parents, dans le but un peu malin, dis-je, de vous la faire lire, car il sait bien, l'enfant, que ce n'est pas tout que de fréquenter les mardis de St-Antoine, mais qu'il faut surtout marcher dans l'esprit pas bête et qui vous a un petit cœur bien chaud lorsqu'il s'agit d'apostolat, porte le désir anxieux de voir sa mère ou son père marcher sur les traces du grand saint.

Heureux les jeunes qui ont des amis qui ne leur prêtent que de bons livres; je ne leur demande pas évidemment de ne lire que des vies de saint; mais, (je n'exprime là que vos désirs), je ne voudrais pas les voir se repaître dans la saleté et se gaver l'esprit de faux principes.

La jeunesse a besoin d'autre chose.

Et parce que la jeunesse est un âge où l'on est curieux et où l'on est à la fois frondeur et craintif, qu'on aime se cacher pour satisfaire sa curiosité, il va de soi que ceux qui ont le devoir de regarder doivent regarder et savoir détourner la jeunesse de toute cette fantaisie que lui servent les organisations apitonnées.

Aussi, et c'est ici l'esprit essentiel, positif, faut-il faciliter à la jeunesse accès à de bons livres, livres vivants, car à cet âge on aime la vie, livres chrétiens, parce qu'à cet âge surtout on prend des attitudes, des principes que par la suite, il est très difficile de déraciner.

En 1690, plusieurs élèves du Petit Séminaire de Québec et de l'école Saint-Joachim s'enrôlèrent dans la milice, et sous la conduite de Juchereau de Saint-Denis, firent le coup de feu contre les soldats de Phipps. Pierre Mauflis, élève du Séminaire, qui venait de terminer sa philosophie, reçut, au combat de la Canardière, une blessure dont il mourut un mois plus tard.

Les cours donnaient d'excellents résultats quand, en 1701, un incendie détruisit tout; il fallut renvoyer les quatre-vingts élèves dans leurs familles. On reconstruisit en 1702, mais, en 1705, le feu détruisit de fond en comble la nouvelle construction. On reconstruisit encore, et depuis, à force d'économie et de privations, l'oeuvre de Mgr Laval va progressant. Le nombre d'élèves inscrits était de 872 en 1925-26; en 1927, le Petit Séminaire de Québec atteignait le millier d'élèves.

ANNIVERSAIRES CANADIENS 9 octobre 1668. Fondation du Petit Séminaire de Québec

A l'automne de 1635, le Père Lalemant ouvrait à Québec une petite école pour les jeunes Français tan-

Assemblée générale de la Caisse Populaire de St-Thomas de Montmagny

Dimanche prochain, le 10 octobre, à 2 hres p.m., il y aura à la Salle du Conseil de Ville, l'assemblée générale des membres de la Caisse Populaire de St-Thomas de Montmagny.

A cette occasion, les officiers de la Caisse présenteront les rapports pour l'année terminée le 31 mai, et en même temps, quelques orateurs expliqueront au public le rôle utile et même nécessaire de la Caisse Populaire dans notre paroisse.

La réunion promet être très intéressante et surtout très instructive.

Tout le public est invité, et spécialement les cultivateurs et les ouvriers.

Au centre d'initiation artisanale des Ecoles des Arts et métiers

L'ouverture des cours du soir pour l'année scolaire 1943-44 aura lieu le 11 octobre, à 7.30 hres P.M. L'Ecole sera ouverte de 8 à 9 hres p.m., les lundi et mardi, 4 et 5 octobre, pour prendre les inscriptions. (Communiqué)

"LE PEUPLE"

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY
publié par
La Compagnie du "PEUPLE" de Montmagny.
Le vendredi de chaque semaine.
Toute communication concernant "Le Peuple"
doit être adressée à :

"LE PEUPLE", 64 Rue du DEPOT,
Montmagny, P. Q.
ABONNEMENT
CANADA — District, 1 an — \$1.00
CANADA — Hors district, 1 an — \$1.50
ETATS-UNIS — 1 an — \$2.00

La conférence des producteurs de porcs à Ottawa

Le 14 septembre, se tenait à Ottawa une assemblée des représentants des producteurs de porcs de toutes les provinces du Dominion. C'est la province d'Ontario qui y comptait le plus de délégués, puisqu'en outre de quelques hauts officiers du Ministère provincial de l'Agriculture et des fermiers-Unis, il y avait sept ou huit membres ou dignitaires de l'Association des éleveurs de porcs de cette province, producteurs eux-mêmes, qui y étaient venus présenter leur point de vue sur les conditions actuelles de la production porcine.

chaque province a fait la revue de l'état de la production porcine dans sa province, des conditions de l'approvisionnement en grain d'alimentation et du coût de production en général par rapport au prix de vente obtenu sur nos marchés publics. M. L.-W. Pearsall, secrétaire de l'Office des viandes à Ottawa, a donné un bref aperçu sur l'état de notre commerce extérieur. Il a dit que le Canada exportait plus de bacon en Angleterre cette année que durant les quatre années de la première grande guerre, que nos exportations représentaient 85% de l'approvisionnement anglais, et que si nous avons réussi à remplir nos contrats l'an passé et cette année, c'est que les porcs sont plus pesants et que leur viande est rationnée.

représentations au Ministère de l'Agriculture. Ce dernier a déclaré que des mesures avaient été prises pour améliorer la situation et que l'on espérait pouvoir diriger plus de main-d'œuvre dans les maisons de salaison. Quant aux conditions de notre nouveau contrat avec l'Angleterre, l'assemblée a été unanime à reconnaître qu'elles devraient être annoncées aux producteurs aussitôt que possible afin qu'ils puissent orienter leur exploitation en conséquence. Ce fut aussi l'opinion générale de l'assemblée que le prix du bacon soit substantiellement relevé de même que celui des porcs, à cause de l'augmentation du coût de production. Tous les délégués ont formellement appuyé sur la nécessité de hausser le prix des porcs et celui du bacon à un niveau qui soit en relation étroite avec celui des grains d'alimentation, si l'on voulait maintenir notre production porcine actuelle et prévenir la liquidation massive des truies d'élevage cet automne. Et des représentations dans ce sens ont été faites au ministre de

L'Agriculture dès le lendemain de l'assemblée; voici à peu près ce qu'elles renferment:

- 1—Que le prochain contrat avec le Ministère anglais des Vivres soit conclu pour deux ans et que les termes en soient publiés immédiatement;
- 2—Considérant l'augmentation du coût des grains de base, de la rareté des suppléments protéiques et minéraux et du coût de la main-d'œuvre, l'assemblée est d'avis que, pour répondre aux besoins du marché anglais et empêcher la vente des truies d'élevage, le prix des porcs doit être haussé de façon appréciable et maintenu en relation étroite avec le coût d'alimentation;
- 3—De plus, il a été demandé que le gouvernement supporte le prix des porcs à un niveau raisonnable d'ici à ce que le prochain contrat soit renouvelé.

Cette dernière recommandation a été faite surtout dans le but d'empêcher les cultivateurs de se décourager en attendant que les conditions de la nouvelle entente leur soient connues, car d'ici là, l'on peut s'attendre à une baisse qui pourra s'accroître à mesure que les arrivages augmentent, ce qui incitera les cultivateurs à se défaire de leurs truies d'élevage. Bien que nous ne puissions pas dire quelle attitude ou quelle mesure prendra le gouvernement à la suite de ces recommandations, il serait plus prudent pour les producteurs d'attendre les nouveaux développements avant de réduire leur élevage. C'est pourquoi nous leur conseillons de ne pas trop modifier leur exploitation avant que notre nouvel accord avec l'Angleterre soit définitivement conclu et que l'on soit mieux fixé sur les prix qui prévaudront au cours du prochain terme.

J.-E. BISSON, agronome,
Gérant de la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.
"La calomnie est un serpent ailé qui tantôt rampe, tantôt vole..."
Emile de GIRARDIN

SAINT-PIERRE

—Mlle Thérèse Tardif de Québec après avoir passé une quinzaine chez sa tante Mme O. Samson, est retournée dans sa famille.
—M. et Mme Joseph Caron de Lévis étaient dimanche les invités de leur mère Me Désiré Caron.
—M. et Mme Ludovic Tétrault et leur famille de Farnham et Mme Paul Gamache de Montréal sont venus visiter leur mère Mme Ovide Gamache, il y a quelque temps.
—M. Joseph Lee de St-Paul était dernièrement de passage chez Mme Alfred Doyer.
—Mme A. Gaumont de St-François est venue passer la fin de semaine chez ses parents M. et Mme William Meservier.
—M. Roland Gamache s'est rendu passer le dimanche à Québec chez des amis.

—Mlle Caroline Cogriveau de Québec est venue passer quelques semaines chez sa sœur, Mme Octave Morin.
—Mme Chs-Ed. Claveau de Québec en visite chez Mme Léon Harinck.

—Mme Pierre Talbot de St-Paul est venue visiter des parents, dernièrement.
—Mme Pierre-Eug. Lepage de Québec était récemment en visite chez Mme Eugène Caron.

"L'homme ne peut créer son bonheur qu'avec les facultés qui sont en lui."

"LE PEUPLE"

est imprimé aux ateliers de La Société d'Imprimerie Ste-Marie et est publié par la Compagnie du "Peuple", de Montmagny, le vendredi de chaque semaine.

ABONNEMENTS:
Canada, District, 1 an \$1.00
Can. Hors Dist., 1 an \$1.50
Etats-Unis, 1 an \$2.00
Strictement payable d'avance.

La date qui se trouve à la suite de l'adresse des abonnés est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Ainsi janvier 44 signifie que l'abonnement a été payé jusqu'en janvier 1944 et qu'on est en règle. Si, un mois après l'envoi de l'abonnement, la date n'est pas changée, nos abonnés nous rendraient service en nous signalant cet oubli. Prière de faire remise, par bon de poste ou d'express, à l'ordre de "La Cie du Peuple", Montmagny, P. Q.

Prière de toujours donner l'ancienne adresse quand on demande à changer l'adresse du journal.

CARTES PROFESSIONNELLES — ET D'AFFAIRES —

BOULANGER, FORTIER & RONDEAU, C.A.

Comptables Agréés
Chartered Accountants

et
Syndic Licencié

—o—
MAURICE BOULANGER, B.A., C.A.,
Syndic Licencié

GUY FORTIER, B.A., L.S.C., C.A.
REAL A. RONDEAU, B.A., C.A.

71, rue St-Pierre,

Tél.: 2-4079

QUEBEC

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie

Comptables Agréés — Chartered Accountants

Maurice Chartré, C.A.
A.-Emile Beauvais, C.A.

E.-Harry Knight, C.A.
Gérard Marceau, C.A.

Lucien Bélaïr, C.A.
Jacques Angers, C.A.

Dollard Huot, C.A.
Raymond Fortier, C.A.

Guy Bernard, C.A.
Hensley Bourgeois, C.A.

Marc Angers, C.A.

Maurice Samson, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.

Léon Côté, C.A.
Paul Trudel, C.A.

Lionel Roussin, C.A.
G.-Frank Lafferty, C.A.

Albert Garneau, C.A.
Jean Lacroix, C.A.

Percy Auger, C.A.
Jean-Paul Talbot, C.A.

Roger Roy, C.A.

MONTREAL

QUEBEC

ROUYN

A. CHOUINARD, C.R.

Avocat

Tél.: 48

25, rue de la Gare,

Montmagny.

Dr Clément ROULEAU

Médecin-Vétérinaire

Pratique générale de médecine
et de chirurgie vétérinaire.

Rue St-Jean-Baptiste

MONTMAGNY

Tél.: No. 56

LORENZO TETU

Comptable - Vérificateur

Liquidateur de Faillite

Syndic Autorisé

Bureau: 31 r. St-Pierre

QUEBEC

DR J. R. BARIL

Chirurgien-Dentiste

49, rue Saint-Jean Baptiste

MONTMAGNY

Tél.: 46.

Tél. 202 Rayons X

Dr J. M. Bernatchez

Chirurgien-Dentiste

4, de la Gare.

FOURRURES

THIBAUT

Toujours en mains les der-

nières créations en fourrures,

tel que: Manteaux, garnitures

et parures de cou.

Notre atelier est à votre

disposition pour tous travaux,

tel que repassage, refecton ou

teinture.

TOUT TRAVAIL

GARANTI

EXPERIENCE

DE 20 ANS

— CHEZ —

L.-P. THIBAUT, Enr.

282, St-Jean, Québec

PLAN DE FERNATIONAL

NOUVEL HORAIRE EN VIGUEUR

DEPUIS LE 26 SEPT. 1943

MONTMAGNY

Convois allant à l'Ouest

No. 135, Local tous

les jours 8.39 a.m.

No. 3 Océan Limité tous

les jours 11.44 p.m.

No. 1 Express maritime,

tous les jours 11.46 a.m.

No. 31, local tous les jours

dimanche excepté 6.37 p.m.

Allant à l'Est

No. 32, local tous les jours

dimanche excepté 10.08 a.m.

No. 2, Express maritime,

tous les jours 6.37 p.m.

No. 136, Local, tous

les jours 7.22 p.m.

No. 4, Océan Limité, tous

les jours 7.01 a.m.

Téléphone 73

GEORGES HEBERT

Notaire

Commissaire de la Cour Supérieure

Placements d'argent sur hypothèques ou débetures

Assurances: Feu, Vie, Maladie, Accidents, Responsabilité, Autos.

64, rue du Dépôt

Montmagny

DEMANDES D'AUGMENTATION, de DIMINUTION et de FIXATION du LOYER MAXIMUM

A compter du 1er octobre 1943, on obtiendra les formules d'augmentation, de diminution ou de fixation des loyers maxima, en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, dans la Province de Québec:—

AMOS
CHICOUTIMI
DRUMMONDVILLE
GRANBY
HULL
JOLIETTE
JONQUIÈRES
LACHUTE
MATANE
MONT-JOLI

MONT-LAURIER
MONTMAGNY
MONTREAL
NEW CARLISLE
PAPINEAUVILLE
QUEBEC
RIMOUSKI
RIVIERE-DU-LOUP
ROBERVAL
ROUYN
ST-GEORGES, BEAUCE

ST-HYACINTHE
ST-JÉRÔME
ST-JEAN
STE-MARIE, BEAUCE
SHAWINIGAN FALLS
SHERBROOKE
SOREL
THETFORD MINES
TROIS-RIVIÈRES
VALLEYFIELD

LOGEMENTS NOUVEAUX— FIXATION DE LOYER MAXIMUM

Tout locataire qui a loué ou qui loue un logement pour la première fois depuis le 10 décembre 1942, doit faire une demande de fixation du loyer maximum, à l'estimateur des loyers dans les 30 jours de l'exécution du bail. Si le locataire fait défaut de faire une telle demande, le locataire peut retenir le paiement du loyer.

RAISONS JUSTIFIANT UNE AUGMENTATION DU LOYER MAXIMUM

Un locateur peut faire une demande d'augmentation du loyer maximum à l'estimateur des loyers pour les raisons suivantes:—

- (a) Une augmentation des taxes d'eau ou des taxes municipales payables par le locateur.
- (b) Une augmentation d'espace dans le logement ou la fourniture de meubles ou de services additionnels par le locateur.
- (c) Une rénovation du logement au coût de pas moins de 10% de l'évaluation municipale du logement.
- (d) Le logement est un appartement, duplex ou un plein-pied et le loyer maximum est inférieur au loyer maximum, prévalant généralement pour des logements semblables dans le même immeuble.
- (e) Le loyer maximum est inférieur à deux fois le total des taxes et taxes d'eau payables par le locateur.

UN LOCATAIRE PEUT FAIRE UNE DEMANDE DE DIMINUTION DE LOYER MAXIMUM

- (a) si le logement a été loué pour la première fois à une époque quelconque, entre le 11 octobre 1941 et le 10 décembre 1942 et si le locateur a lui-même fixé le loyer maximum, à un prix considérablement plus élevé pour les loyers prévalant généralement pour des logements semblables dans le voisinage.
- (b) si le locateur a réduit, ou l'espace du logement ou l'ameublement, ou encore s'il a réduit ou diminué un service quelconque, comme, par exemple, le service de chauffage ou d'eau chaude.

ADMINISTRATION DES LOYERS

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

Pour vos
IMPRESSIONS
De toutes sortes . . .
Adressez-vous à :
L'IMPRIMERIE DE MONTMAGNY,
J.-N.-A. BECHARD, Prop.
55, St-Jean-Baptiste, — MONTMAGNY
Attention spéciale aux commandes par la malle.
JNO.

**RADIO
CHRC**
Québec, P. Q.
800 Kilocycles --- 1000 Watts
LES MEILLEURS PROGRAMMES DE 7.30 A.M. A MINUIT

QUATRE
GÉNÉRATIONS
de femmes
heureuses
ont su faire disparaître facilement la FAIBLESSE
Pâleur, Faiblesse, Nervosité, Irrégularité, Manque d'Appétit,
Troubles féminins, symptômes ou conséquences de l'ANEMIE.
TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES
PILULES ROUGES
POUR LES FEMMES PÂLES ET FAIBLES
Cie Chimique FRANCO Américaine Ltée, 1566, rue St. Denis, Montréal

ECONOMISEZ
En vous retirant aux
**HÔTELS
FORD**
Modernes, à l'épreuve du feu, convenablement situés, stationnement facile.
aussi bas que
\$1.50
pas plus que
\$2.50
par personne
Pour carte ou dépliant,
écrire à
FORD HOTELS CO.
Montréal
\$2.65 à \$3.50
PAR PERSONNE
PAS PLUS!
400 JOLIES CHAMBRES AVEC RADIOS!

**Montreal
Toronto
et le
LORD
ELGIN
à Ottawa**

HOMMES 30, 40, 50 ans!
Vous cherchez entrain, vigueur normale?
Esmayes Tablettes Toniques Ostre, contenant tonique, stimulants: fer, vitamine B1, calcium, phosphore; aideront votre énergie vigoureuse et vitalité normale après vos 30, 40, 50 ans. Exporté d'ouest 35c. seulement. Si non satisfait du premier envoi, fabrication remboursée sans frais. Toutes pharmacies. Commandez à première Oestre aujourd'hui.

**FOURRURES
THIBAUT**
Toujours en mains les der-
nières créations en fourrures,
tel que: Manteaux, garnitures
et parures de cou.
Notre atelier est à votre
disposition pour tous travaux,
tel que repassage, refecton ou
teinture.
TOUT TRAVAIL
GARANTI
EXPERIENCE
DE 20 ANS
— CHEZ —
L.-P. THIBAUT, Enr.
282, St-Jean, Québec

PLAN DE FERNATIONAL
NOUVEL HORAIRE EN VIGUEUR
DEPUIS LE 26 SEPT. 1943
MONTMAGNY
Convois allant à l'Ouest
No. 135, Local tous
les jours 8.39 a.m.
No. 3 Océan Limité tous
les jours 11.44 p.m.
No. 1 Express maritime,
tous les jours 11.46 a.m.
No. 31, local tous les jours
dimanche excepté 6.37 p.m.
Allant à l'Est
No. 32, local tous les jours
dimanche excepté 10.08 a.m.
No. 2, Express maritime,
tous les jours 6.37 p.m.
No. 136, Local, tous
les jours 7.22 p.m.
No. 4, Océan Limité, tous
les jours 7.01 a.m.

GEORGES HEBERT
Notaire
Commissaire de la Cour Supérieure
Placements d'argent sur hypothèques ou débetures
Assurances: Feu, Vie, Maladie, Accidents, Responsabilité, Autos.
64, rue du Dépôt — — Montmagny

JE M'Y CONNAIS EN FAIT DE BON PAIN!

ET MOI, JE M'Y CONNAIS EN FAIT DE BONNE LEVURE!

Les ménagères avisées emploient la LEVURE ROYAL. Elle donne du pain plus léger, plus délicieux, à mie plus fine.

LES PAINS DE LEVURE ROYAL

ASSURENT UN PAIN PARFAIT

ENVELOPPÉE HERMÉTIQUEMENT POUR PLUS D'ACTIVITÉ

L'importance de maintenir l'annonce en temps de guerre

Le gouvernement américain, par l'entremise du département du commerce, vient de publier une intéressante brochure intitulée: "L'annonce et son rôle dans la guerre et la paix". Cette publication de 96 pages que l'on peut considérer comme reflétant l'opinion du gouvernement américain, préconise le maintien des programmes d'annonce sous toutes ses formes, en guise de contribution effective pour gagner la guerre. Elle reconnaît que l'annonce joue un rôle de premier plan dans "notre système d'entreprise libre" et qu'elle constitue l'une des meilleures façons de renseigner le public.

En même temps, le département reconnaît le danger d'une réduction ou d'une cessation de l'annonce soit par les firmes transformées en industries de guerre ou par celles dont la production civile a été diminuée, parce que cette réduction ou cette cessation est de nature à causer un tort considérable à la réputation, aux marques de commerce et à l'achalandage de ces firmes. La tendance actuelle de maintenir l'annonce en temps de guerre au même niveau qu'en temps de paix, démontre que l'industrie et le commerce veulent éviter l'erreur commise lors de la dernière grande guerre.

Ainsi durant cette période de la première grande guerre, quelques firmes ont cessé toute publicité dans les journaux et les magazines et à la fin du conflit, elles ont découvert comment le public peut oublier rapidement. Les produits distribués par ces firmes disparurent du marché et ne purent le reprendre en dépit des plus grands efforts.



CULTIVATEURS ET TRAVAILLEURS AGRICOLES!

Si votre travail de ferme se ralentit l'hiver, vous êtes requis ailleurs dans des emplois essentiels

La pénurie de bois de chauffage peut être sérieuse pour notre population. Le manque de billots et d'autres produits nécessaires de la forêt menacerait notre effort de guerre. C'est pourquoi tout homme qui n'est pas nécessaire sur la ferme durant l'automne et l'hiver devrait s'offrir pour travailler dans les bois jusqu'à ce que l'agriculture requière de nouveau ses services.

Les cultivateurs dans des emplois essentiels durant la morte-saison agricole pourront retourner sur la terre lorsque nécessaire. De plus, ceux qui ont obtenu un ajournement militaire ne seront pas appelés tant qu'ils occuperont, au cours de la morte-saison de la ferme, un emploi essentiel approuvé.

Répondez immédiatement à cet appel d'importance vitale.

Pour plus de renseignements adressez-vous: au plus proche BUREAU DE PLACEMENT et du SERVICE SÉLECTIF ou au plus proche AGRONOME DU MINISTÈRE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE ou à votre COMITÉ LOCAL DE PRODUCTION AGRICOLE

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Hempire Mitchell, ministre du Travail / A. MacNamara, directeur du Service sélectif national

PQ-A1-F

Prix gagnés à l'Exposition de Montmagny

3—LEGUMES	
Section 291—Betteraves rondes	
1er prix: Adjutor Bernatchez	0.80
2e: Emile Gaudreau	0.80
3e: Mme Jos. Samson	0.50
4e: Alphonse Thibeault	0.50
5e: Adrien Morin	0.40
6e: Alexandre Fournier	0.40
7e: J.-Ernest Samson	0.40
8e: Arthur Coulombe	0.40
9e: Elieude Carbonneau	0.80
10e: Moïse Cloutier	0.30
11e: Georges Proulx	0.25
12e: Philippe Casault	0.15
Section 292—Blé d'Inde sucré:	
1er prix: Arthur Blais	0.80
2e: Onésime Blais	0.60
3e: Mme Joseph Samson	0.50
4e: Emile Gaudreau	0.50
5e: Mme Narcisse Blais	0.40
6e: Ernest Samson	0.40
7e: Armand Proulx	0.40
8e: Horace Lecomte	0.40
9e: Alphonse Thibeault	0.30
10e: Wilfrid Laurendeau	0.30
11e: Hospice Montmagny	0.25
12e: Philippe Casault	0.15
Section 294—Carottes:	
1er prix: Armand Proulx	0.80
2e: Horace Lecomte	0.60
3e: Alphonse Thibeault	0.50
4e: Georges Proulx	0.50
5e: Jos.-E. Létourneau	0.40
6e: J.-Ernest Samson	0.40
7e: J.-H. Minville	0.40
8e: Antonio Proulx	0.40
9e: Adjutor Bernatchez	0.30
10e: Arthur Delagrave	0.30
11e: François Gaulin	0.25
12e: Moïse Cloutier	0.15
Section 295—Choux d'été:	
1er prix: Mme Arthur Blais	0.80
2e: Armand Proulx	0.60
3e: Onésime Blais	0.50
4e: Mme Narcisse Blais	0.50
5e: Georges Proulx	0.40
6e: Jos.-L. Picard	0.40
7e: Narcisse Béchard	0.40
8e: Mme Vve Jos. Samson	0.40
9e: Ovide Gagnon	0.30
10e: Antonio Proulx	0.30
11e: J.-Ernest Samson	0.25
12e: Alphonse Thibeault	0.15
Section 296—Choux d'hiver	
1er prix: Mme Narcisse Blais	0.80
2e: Armand Proulx	0.60
3e: Raoul Fournier	0.50
4e: Hospice de Montmagny	0.50
5e: Mme Vve Jos. Samson	0.40
6e: Ludovic Tétu	0.40
7e: Ovide Gagnon	0.40
8e: Alphonse Thibeault	0.30
9e: Georges Proulx	0.30
10e: Emile Gaudreau	0.25
11e: Emile Gaudreau	0.25
12e: Mme Arthur Blais	0.15
Section 297—Choux-fleurs:	
1er prix: Georges Blanchet	0.80
2e: J.-Ernest Samson	0.60
3e: Emile Gaudreau	0.50
4e: Mme Vve Jos. Samson	0.50
5e: Mme Narcisse Blais	0.40
6e: Armand Proulx	0.40
7e: Mme Arthur Blais	0.40
8e: Onésime Blais	0.40
9e: Hospice Montmagny	0.30
10e: Jos.-L. Picard	0.30
Section 298—Choux de Siam:	
1er prix: Armand Proulx	0.80
2e: Mme Vve Jos. Samson	0.80
3e: Hospice Montmagny	0.50
4e: Arthur Delagrave	0.50
5e: Emile Gaudreau	0.40
6e: Robert Picard	0.40
7e: Alexandre Fournier	0.40
8e: Joseph-E. Létourneau	0.40
9e: Wilfrid Laurendeau	0.30
10e: Philippe Casault	0.30
11e: Georges Proulx	0.25
12e: J.-Ernest Samson	0.15
Section 299—Oignons oignonnés:	
1er prix: Lauriat Boulanger	0.80
2e: J.-Ernest Samson	0.60
3e: François Gaulin	0.50
4e: Arthur Blais	0.50
5e: Maurice Thivierge	0.40
6e: Philippe Casault	0.40
7e: Hospice Montmagny	0.40
8e: Mme Jos. Samson	0.40
9e: Georges Proulx	0.30
10e: Antonio Proulx	0.30
11e: Armand Proulx	0.25
12e: Phil.-N. Michaud	0.15
Section 300—Melons	
1er prix: Alexandre Fournier	0.80
2e: Adjutor Bernatchez	0.60
3e—Mme Joseph Buteau	0.50
4e: Antonio Proulx	0.50
5e: Georges Proulx	0.40
6e: Armand Proulx	0.40
7e: J.-Ernest Samson	0.40
8e: Narcisse Blais	0.40
9e: Horace Lecomte	0.30
10e: Jos. Caouette	0.30
Section 301—Oignons de graines rouges ou jaunes:	
1er prix: Adjutor Bernatchez	0.80
2e: Georges Proulx	0.60
3e: Mme Narcisse Blais	0.50
4e: J.-Ernest Samson	0.50
5e: Maurice Thivierge	0.40
6e: Narcisse Guimont	0.40
7e: Mme Arthur Blais	0.40
8e: Alexandre Fournier	0.40
9e: Onésime Blais	0.30
10e: Horace Lecomte	0.30
11e: Phil.-N. Michaud	0.25
12e: Emile Gaudreau	0.15
Section 302—Poireaux:	
1er prix: Zéphirin Cloutier	0.80
2e: Mme Arthur Blais	0.60
3e: Armand Proulx	0.50
4e: Moïse Cloutier	0.50
5e: Horace Lecomte	0.40
6e: Phil.-N. Michaud	0.40
7e: Antonio Proulx	0.40
8e: Octave Guimont	0.40
9e: J.-H. Minville	0.30
10e: Onésime Blais	0.30
11e: Georges Proulx	0.25
Section 303—Tomates rouges:	
1er prix: Georges Blanchet	0.80
2e: Mme Narcisse Blais	0.60
3e: J.-Ernest Samson	0.50
4e: Mme Jos. Caouette	0.50
5e: Artur Coulombe	0.40
6e: Mme Vve Jos. Buteau	0.40
7e: Mme Vve Jos. Samson	0.40
8e: Hospice Montmagny	0.40
9e: Jos.-L. Picard	0.30
10e: Ovide Gagnon	0.30
11e: Alphonse Thibeault	0.25
12e: Mme Arthur Blais	0.15
Section 304—Panais	
1er prix: Horace Lecomte	0.80
2e: J.-Ernest Samson	0.60
3e: Jos.-E. Létourneau	0.50
4e: Armand Proulx	0.50
5e: Moïse Cloutier	0.40
6e: Mme Arthur Blais	0.40
7e: Onésime Blais	0.40
8e: Georges Proulx	0.40
9e: Phil.-N. Michaud	0.30
10e: Antonio Proulx	0.30
11e: Jos.-L. Picard	0.25
12e: Lucien Nicole, Sr	0.15
Section 350—Céleri	
1er prix: Jos.-L. Picard	0.80
2e: Mme Narcisse Blais	0.60
3e: J.-Ernest Samson	0.50
4e: P.-Emilien Bernier	0.50
5e: Elyeude Carbonneau	0.40
6e: Armand Proulx	0.40
7e: Phil.-N. Michaud	0.40
8e: Georges Proulx	0.40
9e: Horace Lecomte	0.30
10e: Antonio Proulx	0.30
11e: Mme Art. Coulombe	0.25
12e: Mme Arthur Blais	0.15
Section 306—Concombres	
1er prix: Adrien Morin	0.80
2e: Mme Vve Jos. Samson	0.60



La Coopération du Public est nécessaire

Il n'est jamais agréable de changer ses habitudes, et l'on ne s'y résigne pas volontiers. La Commission des Liqueurs de la Province de Québec est bien aise de pouvoir affirmer que les restrictions que les circonstances l'on contrainte d'imposer à sa clientèle ont été, dans l'ensemble, acceptées de bon cœur.

Toutefois, si bien organisée qu'elle soit, la Commission ne saurait satisfaire entièrement le public, à moins qu'il ne coopère avec elle. Cette collaboration est indispensable. On connaît les causes de la restriction des approvisionnements, qui a rendu le rationnement nécessaire. Les mesures prises par la Commission en vue de faire face à la situation, bien qu'elles puissent paraître rigoureuses, constituent la méthode la plus pratique d'écarter de pires difficultés.

Chaque consommateur de boissons alcooliques peut faire sa part. On ne devrait acheter qu'avec modération des spiritueux, de la bière et du vin. Les restrictions que chacun voudra bien s'imposer sont le meilleur moyen de s'assurer qu'il y aura plus tard des stocks disponibles.

Il y a des gens qui non seulement achètent jusqu'à la limite fixée par la Commission, mais qui s'arrangent de façon à se procurer plus que leur part légitime en se servant des permis d'autrui. Ce procédé constitue une infraction aux règlements de la Commission. Outre cet aspect de la question, il est évident que cette pratique n'est ni loyale, ni équitable, puisque celui qui prend plus que sa part diminue d'autant celle d'un autre.

La Commission vous prie instamment de ne demander un permis que si vous avez l'intention de l'utiliser vous-même.

Le public peut aussi coopérer avec la Commission en échelonnant ses coupons sur toute la période de validité, au lieu de les affecter à un seul achat. Cela n'est peut-être pas toujours commode, mais ceux qui voudront bien le faire rendront service à la Commission.

La Commission ne désire pas rationner la quantité qui peut être achetée en une fois; aussi s'en remet-elle, à ce sujet, à la bonne volonté des clients eux-mêmes.

La Commission est heureuse de reconnaître que la coopération du public lui est largement acquise. Elle espère avec confiance qu'elle lui sera accordée de plus en plus, convaincue que chaque client voudra bien se rappeler qu'il y en a une multitude d'autres et que son attitude devrait s'inspirer des égards que l'on doit à ses concitoyens.

"VEUILLEZ CONSOMMER MOINS"

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LDSP

Le programme politique de longue portée de l'honorable Adélar Godbout

La politique provinciale du Québec depuis trois ans, sous la direction et l'impulsion de M. Godbout, a tendu à garder à notre province, dans le Canada en guerre, la place enviable qu'elle y avait au temps de paix. C'est à cette politique de M. Godbout que nous devons d'avoir vu reconstruire l'effort de guerre de notre province. Il a fallu pour cela triompher des suspensions créées contre nous dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger; il a fallu combattre certaines tendances funestes à l'isolement; il a fallu nous montrer tels que le plus grand nombre d'entre nous veulent être et paraître aux yeux des autres, c'est-à-dire un peuple intelligent, éveillé aux graves problèmes de l'heure, désireux et capable de jouer son rôle, jaloux de ses droits et de ses prérogatives mais conscient de ses devoirs.

Dans cette œuvre de redressement M. Godbout a pleinement réussi, mais sa tâche n'est pas terminée. La politique qui s'est formulée à Québec depuis 1939, formulée à notre province pour l'après-guerre, un essor proportionné à notre contribution au conflit et qui, dans le domaine économique, entre autres, nous dédommagera des sacrifices et des épreuves aujourd'hui communes à tous les Canadiens.

Mais rien de tout cela ne surviendra par hasard. Notre province a besoin pour cela d'un programme de longue portée, tel que l'a conçu l'hon. M. Godbout et dont le développement exige la stabilité politi-

que. Nous avons vu le Canada traverser quatre années de guerre. Nous avons vu la province de Québec, sous la direction de l'hon. Adélar Godbout, gagner durant la guerre et à cause de la guerre un prestige qui a connu son apogée dans le choix de la capitale provinciale comme lieu d'une conférence internationale. On ne saurait nier, après cela, que M. Godbout a vu loin et qu'il a vu grand.

Récemment, des élections générales dans la province d'Ontario et des élections complémentaires dans quatre divisions fédérales ont donné l'occasion de voter, c'est-à-dire d'exercer la prérogative qui est à la base de tout notre système de gouvernement démocratique.

On connaît le résultat et il s'agit moins ici de l'analyser en détail que d'en détacher, pour notre édification et notre conduite future, quelques réflexions générales. On ne saurait se tromper en disant que l'orientation du vote populaire a confirmé, une fois de plus, l'existence d'une tendance de l'électeur en temps de guerre, à voter aveuglément contre quelque chose plutôt qu'à voter raisonnablement pour quelque chose. Dans les élections provinciales, comme dans les élections fédérales dont nous venons d'être les témoins, ceux qui ont voté ont voulu, dans la majorité des cas, changer, chambarder l'état de choses existant. Ils ont eu le dernier mot parce que ceux qui favorisaient le

contraire ont négligé d'exprimer leur opinion.

Nous sommes aujourd'hui devant le fait accompli. Les électeurs, qui étaient les maîtres absolus de leur sort, le jour du vote, sont aujourd'hui prisonniers, et pour longtemps, de la situation qu'ils ont créée. S'il s'en trouve qui ont voté avec légèreté ou avec passion, sans peser l'enjeu, ils auront maintenant tout le temps de réfléchir. A ceux qui sont satisfaits ou ne peut que reconnaître le droit de l'être; à ceux qui regrettent leur geste ou ne sauraient qu'offrir des exhortations à la sagesse pour l'avenir, pour le moment où, dans la majesté de l'heure, souvent méconnue d'une élection démocratique, ils auront de nouveau la chance de faire entendre la voix du peuple.

La guerre domine aujourd'hui toute notre existence et même lorsqu'elle sera finie nous nous ressentirons longtemps de ses effets. Ce n'est pas un vote donné inconsidérément qui pourrait aujourd'hui, comme par miracle, tirer notre province hors d'une guerre qui étreint une cinquantaine de nations et qui embrasse les cinq continents. Et ce n'est pas, demain, un vote donné aveuglément qui pourrait effacer chez nous les conséquences de la guerre. Si l'on y réfléchit, on comprend vite, même, que dans les circonstances graves où nous nous trouvons, les votes donnés sans mûre réflexion, dans un mouvement d'impulsion, pourraient dangereusement empirer les choses, pour notre province, au lieu de les améliorer. Plus que jamais il faudra réfléchir et éviter les embardées.

Nous comparaisons aujourd'hui au sort de la France et si l'on demandait de définir les raisons de sa défaite nous en rejeterions la responsabilité sur ses gouvernements,

élus du peuple à une époque où les électeurs français pouvaient encore voter librement. Ce n'est pas la démocratie qui est ici responsable, mais l'usage qu'en ont fait les hommes. L'expiation peut être quelque fois terrible et disproportionnée à la gravité de la faute.

Nous sortirions victorieux de la guerre, avec un régime démocratique intact. Il est certain que nous n'expierions pas par une défaite militaire nos péchés électoraux passés, si nous en avons sur la conscience. Mais même victorieux nous pourrions connaître, dans notre province pourtant si riche, des épreuves sans nombre si, à notre tour, nous ne savons pas choisir les meilleurs gouvernements et si nous faisons l'erreur d'arrêter le programme politique provincial conçu par M. Godbout, qui est aujourd'hui en plein développement et qui acheminera les Canadiens français, au milieu de la nation canadienne, vers la grandeur destinée qui peut être la nôtre et nous savons nous conduire comme des hommes parmi les hommes.

Congrès général de l'U.C.C. à Montréal

L'Union Catholique des Cultivateurs tiendra son congrès général à Montréal les 20 et 21 octobre. Depuis le mois de juillet, une vingtaine de congrès régionaux ont eu lieu dans tous les districts agricoles de la province et l'on a désigné des délégués au congrès général.

Les délibérations auront lieu à la salle de l'Assistance publique et porteront sur l'étude de quelques problèmes agricoles de portée générale ainsi que sur un certain nombre de questions d'actualité.

Les séances d'étude seront sous la présidence de M. J.-Abel Marion, de Sainte-Edwige, comté de Compton, président général de l'Union. Les principaux conférenciers seront M. l'abbé Léon Beaulieu, principal de l'École normale de Ste-Rose-de-Dégéles, M. Roland Lésperance, B.S.A., fonctionnaire du ministère d'Agriculture de Québec, et M. J. R. Pelletier, B.S.A., régisseur de la ferme expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

ATTENTION

Il a été porté à l'attention de M. Arthur MacNamara, directeur du Service sélectif national, que la nouvelle méthode d'examen médical pour les hommes appelés en vertu des Règlements de la mobilisation pourrait prêter à confusion. Pour tirer les choses au clair, M. MacNamara désire expliquer encore une fois la nouvelle procédure.

Le nouveau système qui entrera en vigueur très prochainement, a pour but d'incommoder le moins possible les appelés et de simplifier les rouages administratifs. Dorénavant, le Registraire indiquera sur l'Ordre d'appel à l'examen médical où et quand l'appelé devra se rendre pour subir son examen tel que ci-dessus indiqué:

- (a) Si l'appelé demeure à une distance raisonnable d'un "Centre de réception", il lui sera enjoint de se rapporter à ce centre pour y subir son examen médical. Après cet examen, qui établira de façon définitive sa catégorie médicale, l'appelé retournera chez lui. (Il y a, dans la Province de Québec, deux "Centres de réception", l'un situé à Montréal, l'autre à Québec.)
- (b) Si l'appelé demeure trop loin d'un "Centre de réception" pour qu'il soit possible d'y subir un examen médical et de retourner chez lui dans un délai raisonnable, il lui sera enjoint de se présenter chez un des médecins désignés dans son "Ordre d'appel à l'examen médical". Il est entendu que ces médecins auront leur bureau à une distance raisonnable du domicile de l'appelé, et à cette fin, on en a nommé plusieurs dans différents centres de la province.
- (c) Dans certains cas où l'appelé demeure dans une région très éloignée, il lui sera enjoint de se présenter devant un médecin de son choix pour subir son examen médical.

Dans tous les trois cas, sauf le dernier, il appartient donc au Registraire de décider où et quand l'appelé devra se présenter à l'examen médical.

Auparavant, tout homme ayant reçu son "Ordre d'appel à l'examen médical" pouvait se présenter devant le médecin de son choix. Le Registraire, en recevant les résultats de ces examens médicaux, était très souvent obligé d'appeler un homme à subir un second examen médical, devant un bureau de révision composé de médecins militaires. Si le bureau de révision trouvait cet

FUNERAILLES DE M. J.-OMER NICOLE

Le 27 septembre, avaient lieu, à Montmagny, les funérailles de M. J.-Omer Nicole, époux de dame Antonin Rochefort, décédé le 22, à l'âge de 71 ans, 2 mois.

La levée du corps fut faite par Mgr Auguste Boulet, P.D. Le service fut chanté par M. l'abbé Auguste Lessard, curé de Montmagny, assisté de M. l'abbé Albert Grandmont, des Trois-Rivières, neveu du défunt, et de M. l'abbé Gérard Gariépy, vic. à Montmagny.

Assistaient au chœur: Mgr Auguste Boulet, P.D., M. le chanoine Adélar Gagnon, curé de J.-Cartier, M. le chanoine Edgar Chouinard, M.M. les abbés H. Paquet, curé de St-François, J. Rancourt, curé de St-Pierre, J.-B. Bélanger, curé de Borthier, Emile Beaudry et Roch Rochette, du séminaire de Québec, l'abbé Ferland, du collège de Lévis, Marius Paré, directeur du collège de Ste-Anne, Robert Côté, Léon Bélanger et Fernand Bernier, du collège de Ste-Anne, Clément Morneau, prof. de chant, Bruno Desrochers, de l'Archevêché, Théophile Pageot, aumônier à l'hospice de Montmagny, C.-H. Bérubé, supérieur de l'École Apostolique, Adrien Ouellet, École Apostolique, Laurent Nicole, vic. à St-Jacques, Fernand Desvarennes Alphonse-M. Allen, Albert Nollot et Benoît Fortier, vicaires à Jacques-Cartier, Elisée Simard et Henri Giguère, vic. à Montmagny.

Conduisaient le deuil, ses fils: M. l'abbé Fernand Nicole, vicaire à Jacques-Cartier, M.M. Yves et Hercule Nicole, Montmagny; son frère, M. l'abbé Hercule Nicole, curé de l'Île aux Grues; ses gendres: M.M. Édouard Lamonde, de St-François, Léopold Nicole, de Montmagny, son beau-frère, M. Elzéar Grandmont, de Champlain; ses oncles: M.M. Joseph et Xavier Nicole, Montmagny; ses petits-fils: M.M. Normand, Marcel, Jean-Marie et Adélar Nicole; ses neveux: M. le Dr J.-L. Rochefort, de Trois-Rivières, M.M. Paul, Roland, Georges et Irénée Rochefort, du Cap de la Madeleine, et beaucoup d'autres parents et amis.

La messe de l'anniversaire, fut célébrée avec beaucoup de piété par M. MacNamara a insisté sur le fait que cette nouvelle méthode ne change en rien les autres responsabilités d'un homme appelé en vertu des Règlements de la mobilisation. De plus, il n'y a aucun changement dans la manière de soumettre une demande de retardement.

Faites votre ménage À LA VOLÉE



La GILLETT
le simplifie!

AVEC la Gillett, vous travaillez comme si vous aviez des ailes. Le ménage se fait plus vite, plus facilement et la saleté disparaît comme par enchantement. Employez la Gillett en solution* pour laver et nettoyer... pure pour dégraisser les renvois d'eau. Achetez-en aujourd'hui.

*Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. L'action de la lessive est-elle mieux réchauffée l'eau.



BRUCHELETTE GRATUITE! Écrivez à Standard Brands Ltd., Fraser Ave., & Liberty St., Toronto, Ont., pour un exemplaire de la brochure Gillett expliquant comment la Gillett désape les renvois d'eau, détruit le contenu des cabinets extérieurs, nettoie, stérilise, fait du savon et sert à divers usages.

Avis aux LOCATEURS et aux LOCATAIRES

LOCATION À LA SEMAINE

À compter du 1er octobre 1943, un locataire à la semaine d'un logement, d'un duplex, d'un plein-pied ou d'un appartement, peut se prévaloir des mêmes droits au renouvellement du bail que possède le locataire mensuel, en vertu des règlements de la Commission. Pour expulser ce locataire, il faut invoquer les mêmes raisons que l'on doit alléguer pour évincer un locataire mensuel, et l'avis de quitter les lieux doit être donné dans le même délai.

Toutefois, il faut noter que ce droit au renouvellement n'appartient pas à des "chambres", à des pensionnaires ou des sous-locataires qui partagent en commun l'entrée et le cabinet de toilette avec le locataire ou la personne qui sous-loue les chambres dans ce logement, duplex, plein-pied ou appartement. Ces personnes peuvent être évincées sur avis d'une semaine si le loyer est payé à la semaine.

- SI UN LOCATEUR DÉSIRE ÉVINCR UN LOCATAIRE D'UN LOGEMENT, DUPLEX, APPARTEMENT OU PLEIN-PIED AFIN D'Y DEMEURER
- SI LE LOCATEUR D'UN LOGEMENT DÉSIRE EN PRENDRE POSSESSION DANS LE BUT DE LE DIVISER, AU MOYEN D'UNE MODIFICATION STRUCTURALE, EN UNITÉS DE LOGEMENTS, DE FAÇON À LOGER PLUS DE PERSONNES

Tout locataire qui veut expulser un locataire afin qu'il puisse prendre possession d'un logement, soit comme résidence personnelle, soit comme résidence pour son père, sa mère, son fils, sa fille ou sa bru, pour une période d'au moins une année, peut donner au locataire un avis de quitter les lieux rédigé sur une formule qu'il obtiendra de la Commission.

Délai de l'avis

Dans le cas d'un bail mensuel ou à la semaine, il faut donner au locataire, un avis d'au moins six mois. De plus, on ne peut exiger dans cet avis, que le locataire quitte le logement pendant la saison d'hiver, c'est-à-dire entre le 30 septembre et le 30 avril suivant. Dans le cas d'un bail pour une période déterminée d'une année, par exemple, le locataire a droit à un avis d'au moins six mois avant l'expiration du terme courant; c'est donc dire que, dans le cas d'un bail se terminant le 1er mai 1944, l'avis doit être donné au plus tard le 31 octobre 1943.

UN LOCATAIRE QUI VIOLÉ UNE CLAUSE IMPORTANTE DE SON BAIL

Le locataire doit informer, par écrit, le locataire de la nature de la violation qu'il invoque et il lui est alors permis d'expulser le locataire en vertu du droit civil de la Province.

COMMENT L'ON POURRA COMMUNIQUER AVEC L'ESTIMATEUR DES LOYERS

On devra communiquer par écrit en adressant la lettre à l'Estimateur des Loyers, Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, à l'un des bureaux sous-mentionnés.

FORMULES

Les formules dont doivent se servir les locataires et les locataires pour donner soit un avis de quitter les lieux, soit une demande de renouvellement, sont fournies par la Commission et pourront être obtenues, sans frais, si l'on s'adresse aux bureaux suivants de la Commission:

AMGS	MONT-LAURIER	ST-HYACINTHE
CHICOUTIMI	MONTMAGNY	ST-JÉRÔME
DRUMMONDVILLE	MONTREAL	ST-JEAN
GRANBY	NEW CARLISLE	STE-MARIE, BEAUCE
HULL	PAPINEAUVILLE	SHAWINIGAN FALLS
JOLIETTE	QUEBEC	SHERBROOKE
JONQUIÈRES	RIMOUSKI	SOREL
LACHUTE	RIVIÈRE-DU-LOUP	THETFORD MINES
MATANE	ROBERVAL	TROIS-RIVIÈRES
MONT-JOLI	ROUYN	VALLEYFIELD
	ST-GEORGES, BEAUCE	

ADMINISTRATION DES LOYERS
LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

SERVICE NATIONAL SÉLECTIF

Changements dans le mode d'examen médical des appelés

La marche à suivre relativement à l'examen médical sous le régime des Règlements du Service sélectif national (mobilisation) a été modifiée comme suit:

- (a) Si l'appelé demeure à une distance raisonnable d'un "Centre de réception", il lui sera enjoint de se rapporter à ce centre pour y subir son examen médical. Après cet examen, qui établira de façon définitive sa catégorie médicale, l'appelé retournera chez lui. (Il y a, dans la Province de Québec, deux "Centres de réception", l'un situé à Montréal, l'autre à Québec.)
- (b) Si l'appelé demeure trop loin d'un "Centre de réception" pour qu'il soit possible d'y subir un examen médical et de retourner chez lui dans un délai raisonnable, il lui sera enjoint de se présenter chez un des médecins désignés dans son "Ordre d'appel à l'examen médical". Il est entendu que ces médecins auront leur bureau à une distance raisonnable du domicile de l'appelé, et à cette fin, on en a nommé plusieurs dans différents centres de la province.
- (c) Dans certains cas où l'appelé demeure dans une région très éloignée, il lui sera enjoint de se présenter devant un médecin de son choix pour subir son examen médical.
- (d) Tout homme appelé à subir l'examen médical recevra par la poste, de la part du Registraire de la division de Mobilisation, un "Ordre-examen médical" qui lui donnera des instructions précises quant à la marche à suivre pour son examen médical.

Les modifications dans la marche à suivre pour les examens médicaux ne changent en rien ni le droit de demander un ajournement de service militaire ni les catégories sujettes à ce service. Il ne s'agit que d'occasionner moins d'inconvénients aux appelés; en effet, dans bien de cas ils n'auront à subir qu'un seul examen au lieu de deux ou trois comme autrefois. Celui qui peut subir son examen à un centre de réception n'aura plus de doutes quant à sa catégorie médicale car celle-ci sera définitivement fixée après un seul examen.

La loi exige que tout homme recevant un "Ordre-examen médical" se conforme strictement aux instructions du Registraire qui accompagnent cet Ordre.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

UN GRAND LINIMENT DE FAMILLE



L'HUILE ÉLECTRIQUE DU DR THOMAS

SOYEZ FORTS



SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE, COURBATURES,
NERVOSITÉ, ÉPUISEMENT,
FATIGUE HABITUELLE,
MANQUE D'APPÉTIT,

PRENEZ LES
PILULES MORO

1566 ST-DENIS, MONTRÉAL

Le poids des porcs

S'il n'est pas avantageux d'exporter des porcs trop légers sur le marché, il n'est guère plus recommandable de les y envoyer trop lourds. Bien que nous ayons conseillé, à plusieurs reprises, de ne pas vendre les porcs avant qu'ils aient atteint le poids requis, parce que nous ne pouvons les vendre aux abattoirs si leur carcasse ne pèse pas au moins 130 livres, nous en recevons encore un certain nombre, et nous faut les écarter, à prix réduits, à des soigneurs de porcs, ou bien ils subissent une déduction de \$2.50 par tête si, passant naperçus au pesage, ils sont abattus avec ceux de bon poids; dans les deux cas, ils ne rapportent pas de profit au producteur, mais sont plutôt susceptibles de lui occasionner une perte. C'est pourquoi nous demandons si souvent de ne pas nous les expédier. D'un autre côté, il ne faut pas non plus expédier les porcs lorsqu'ils sont trop pesants et trop gras, car encore ici l'on s'expose à perdre de l'argent, d'abord parce que les porcs

trop pesants sont sujets à des rabais onéreux, et aussi parce qu'après avoir atteint un certain poids, l'engraissement devient moins économique. Contrairement à une opinion assez répandue chez les producteurs et qui veut que le livre de gain en chair coûte meilleur marché à produire lorsque les porcs sont pesants, les expériences démontrent qu'après 200 livres, l'engraissement devient plus dispendieux; cela s'explique par le fait que quand un porc a atteint un certain poids et que sa charpente est assez bien développée, l'augmentation en poids vif se compose surtout de gras. Or, comme le gras renferme au-delà de deux fois plus de calories que le maigre, il faut plus de nourriture pour l'édifier et il devient par le fait même plus coûteux à produire. Ainsi, l'on rapporte de l'Alberta que le coût de production par 100 livres de poids vif a été de \$2.86 sur des porcs vendus à 200 livres, tandis qu'il avait monté à \$3.22 les 100 livres sur d'autres porcs alimentés de la même façon, mais gardés jusqu'au poids de 225 livres. De plus, l'on fait observer que les porcs les plus pesants avaient une couche de gras d'une épaisseur de deux pouces à l'épaule et de 1.63 pouce vis-à-vis de la longe, tandis que ceux de 200 livres n'avaient que 1.75 pouce de gras à l'épaule et environ 1.25 à la longe. Or, comme la couche de gras ne doit pas excéder 1.50 pouce aux reins pour qu'une carcasse soit classée A, il est très important de ne pas trop "finir" les porcs si l'on veut obtenir une classification avantageuse.

Le professeur Crampton, du Collège Macdonald, a conduit une expérience sur quelque 200 porcs dans le but d'établir à quelle époque de leur croissance ils utilisent le plus économiquement la nourriture qu'ils consomment. D'après ses observations, le porc prendrait rapidement du poids de jour en jour du sevrage à 120 livres, après quoi l'augmentation en poids vif serait assez uniforme jusqu'à 180 livres. D'autres expérimentateurs déclarent qu'à mesure que le porc prend du poids, son aptitude à bien utiliser les aliments diminue. Ainsi, au moment où il est prêt pour le marché c'est-à-dire autour de 200 livres, il lui faudrait un livre de grain de plus qu'au temps du sevrage par livre d'augmentation en poids vif. Ceci s'accorde assez bien avec les déclarations du professeur E.-B. Morrison de Cornell (E.-U.), qui dit qu'il faut 3.04 livres de grain par livre de gain en poids vif, du sevrage jusqu'à ce que le porc ait atteint 100 livres; 3.59 livres de grain par livre d'augmentation lorsqu'il pèse entre 100 à 200 livres, et enfin 4.15 livres de grain par livre d'augmentation en poids vif lorsqu'il pèse entre 200 à 300 livres sur pied.

En se basant sur ces données qui représentent des faits établis, le producteur pratique conduira son exploitation de telle sorte qu'il puisse offrir ses porcs en vente au poids d'environ 200 livres en vie; et comme le poids où il paraît le plus avantageux de "finir" les porcs coïncide avec celui que l'on recommande pour obtenir des flèches Wiltshire de première qualité, on peut dire que notre commerce d'exportation, après la guerre dépendra dans une large mesure de la pesanteur à laquelle nos cultivateurs vendront leurs porcs d'ici là. D'autre part comme les grains d'alimentation de l'Ouest sont difficiles à obtenir, que la récolte est moins abondante que l'an dernier dans l'Est, et que le



"Notre Régulateur de Famille est
Les PILULES
du DR CHASE
pour les Reins et le Foie

Le prix des moules est à la hausse, il n'y a pas avantage à rendre les porcs de marché trop gras et trop pesants. Il est donc plus important que jamais de les surveiller de près, en les pesant souvent, afin de les vendre juste au moment où ils ont atteint le poids où ils sont susceptibles de rapporter le plus de profit.

LISEZ NOTRE JOURNAL

SAUVONS LES DENTS DE NOS ENFANTS

"Sauvons les dents de nos enfants", tel est le mot d'ordre que vient de lancer le chef de la division d'enseignement d'hygiène dentaire dans la province de Québec, le docteur Antonio Remy, du ministère de la santé et du bien-être social.

L'importance de l'examen médical de la bouche, soulignée récemment par le sous-ministre de la santé et du bien-être social, le docteur Jean Grégoire, vient d'être démontrée de nouveau par les hygiénistes du département et c'est pour cette raison qu'une partie du travail accompli par le dentiste-hygiéniste dans les unités sanitaires, dotées de cliniques dentaires, consiste à nettoyer et à examiner les dents des enfants qui fréquentent les écoles. Le but de ce travail est de découvrir les petites cavités dentaires, dès leur origine, afin que vous les fassiez traiter avant qu'il ne soit trop tard, car quand bien même vos enfants se brosseraient les dents régulièrement, s'ils possèdent quelques cavités dentaires, et imaginez bien qu'au début ces cavités ne sont pas apparentes, la fermentation des aliments pourra se continuer quand même dans l'intérieur de cette cavité, si minime soit-elle, puisque la brosse à dent ne pourra pas y pénétrer. Près de 26 districts sanitaires ont à l'heure actuelle leur den-

tiste-hygiéniste attiré, et j'espère qu'avant longtemps toutes les unités sanitaires de la province seront dotées du même service de manière à ce que tous les enfants qui fréquentent les écoles dans la province aient leur bouche examinée tous les ans. Si nous réussissons à faire ce travail, et j'espère que nous pourrons y parvenir, la jeune génération qui pousse aura une meilleure dentition que ses aînés et partant une meilleure santé; il faut pour ce faire que vous nous aidiez, père et mère de famille, car ce n'est pas tout de dire qu'il faut manger tel ou tel aliment, se brosser les dents après chaque repas, et faire réparer ses dents cariées, tout ceci ne servira à rien si ces conseils ne sont pas mis en pratique.

Que le mot d'ordre soit pour tout le monde: "Sauvons les dents de nos enfants" et soyez assurés, pères et mères de famille qu'en tra-

Comment Combattre LES DOULEURS RHUMATISMALES

Les douleurs rhumatismales sont souvent causées par l'acide urique qui se trouve dans le sang. Les reins devraient débarrasser le sang de cette impureté. Si les reins ne remplissent pas leur tâche, et que l'excès d'acide urique reste, il en résulte de l'irritation et des douleurs atroces dans les muscles et les articulations. Soignez les douleurs rhumatismales en gardant vos reins en bon état. Prenez régulièrement des Pilules Dodd pour le Rein—le remède favori depuis un demi-siècle.

En veillant dans ce sens vous leur donnerez le plus bel héritage que vous puissiez leur procurer: une bonne santé.


Si l'on enlevait du cœur humain l'amour-propre, le monde serait un paradis pour l'humanité.

VIENT DE PARAÎTRE

LE CALENDRIER "D'ART RELIGIEUX"
indispensable pour tous foyers catholiques
12 pages de belle reproduction à encadrer
Pour ne pas être déçu, réservez dès maintenant le vôtre pour 1944
Prix: 45 sous, taxe incluse

LE CALENDRIER "D'ART RELIGIEUX"
Casier Postal 15 — St-Roch,
Ville de Québec

La vie sédentaire et la CONSTIPATION



Au bureau, à la manufacture... manque d'exercice, d'où constipation.

Votre système empoisonné vous empêche de donner votre meilleur rendement: vos facultés sont alourdies, vous devenez irascible.

"Une ou deux ROBOL, ce soir", et demain matin vous serez une personne normale. Faute de ce soin, combien de gens se sont vu préférer la personne gaie, habile, active.

TABLETTES ROBOL CONTRE LA CONSTIPATION

25 cents la boîte

Cie Chimique FRANCO Américaine Ltée, 1566, St-Denis, Montréal



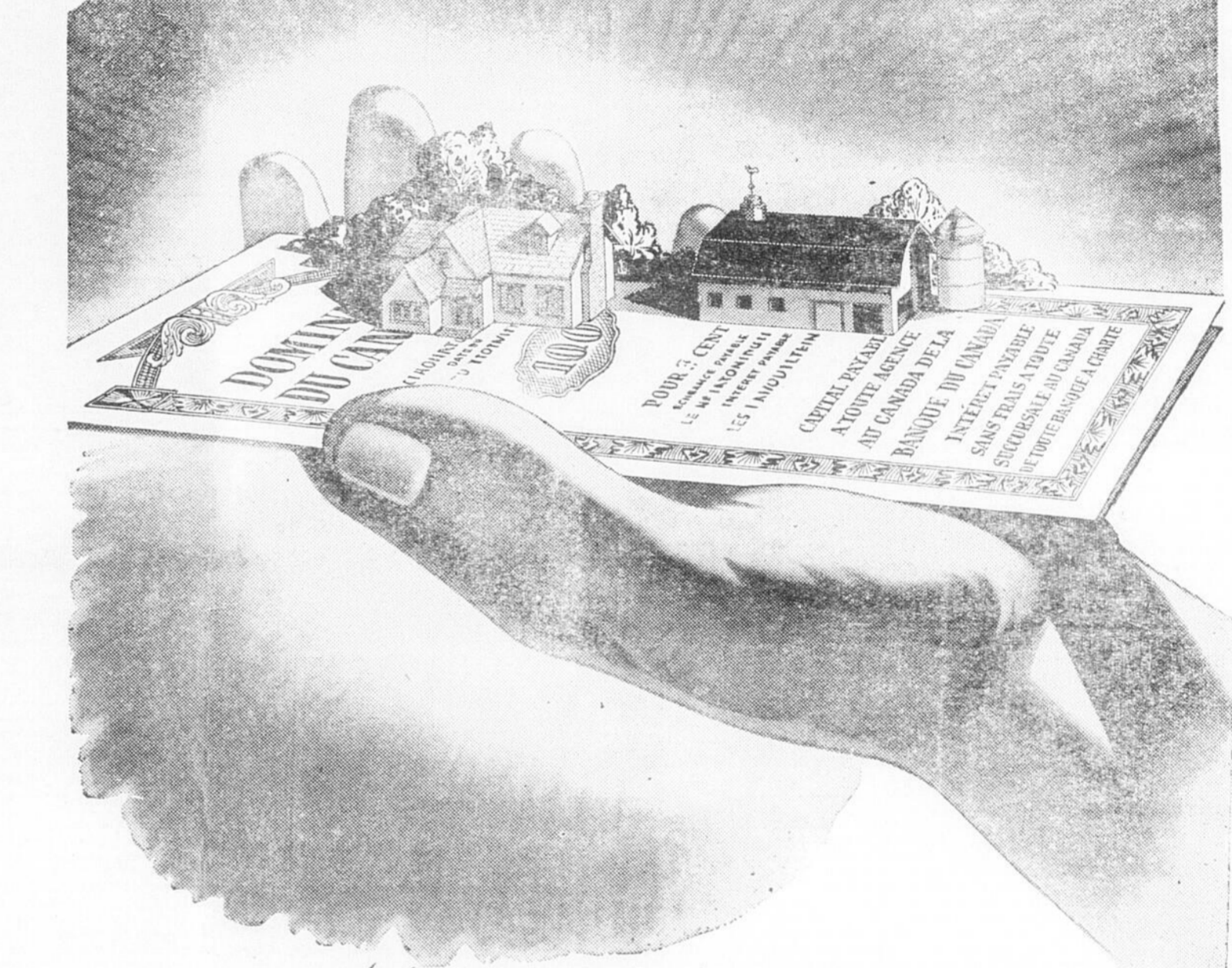
Boîte de 15 Sachets Moins de 3 centins la Pinte

Rhumatismes, Estomac, Rein, Foie

Comme à la source l'eau minérale artificielle fraîche, gazeuse, alcaline.

Sithinés 33
du Docteur Groc

En vente dans toutes les pharmacies.
Gros: 200, rue Vallée, Montréal.




Mes DEUX richesses

TOUT cultivateur qui s'arrête à y penser admettra que c'est bien vrai. Ses deux richesses, aujourd'hui, ce sont la terre qu'il cultive et les Obligations de la Victoire qu'il met de côté pour améliorer sa maison, acheter de nouveaux instruments aratoires, et même augmenter le nombre de ses animaux. En effet, il n'y a rien de plus stable que de la bonne terre au soleil ni rien de plus sûr que d'investir par toutes

servir pour faire un paiement sur votre hypothèque ou régler une dette pressante; mais vous comprenez bien que, comme tout bon placement, vous devez le laisser s'accumuler d'année en année jusqu'à échéance. Ainsi vous ne faites pas seulement preuve de patriotisme mais aussi de bon jugement. Quand on peut servir son pays en même temps que son propre intérêt on serait bien mal avisé de ne point en profiter.

Cultivez donc votre terre et faites-la produire à plein rendement pour nourrir vos soldats, nos Alliés et vos bons clients de la Victoire. Achetez aussi des Obligations de la Victoire avec l'argent que vous économisez aujourd'hui plus facilement. Vous serez en aise d'avoir une réserve quand sera revenue et vous serez fier de servir votre pays de deux manières: avec vos produits et avec votre



AVIS AUX DÉTENTEURS

d'Obligations du Dominion du Canada

à 5%, échéables et rachetables au pair le 15 octobre 1943,
et à 4%, échéables le 15 octobre 1945
(qui ont été appelées pour être rachetées au pair le 15 octobre 1943)

Ceux qui possèdent les valeurs mentionnées ci-dessus peuvent les convertir pour acheter des Obligations du Cinquième Emprunt de la Victoire datées du 1er novembre 1943. Les obligations des dites émissions seront acceptées au prix de 100/100ème pour cent de leur valeur en paiement des Obligations du Cinquième Emprunt de la Victoire. Cette conversion peut être faite au cours de la Campagne du Cinquième Emprunt de la Victoire par le vendeur chargé de cet Emprunt qui passera chez vous, par votre Banque, ou par votre Compagnie de Fiducie ou de Prêts qui sont en mesure de vous fournir tous les renseignements que vous pouvez désirer.

Ministère des Finances

... d'acheter des

la VICTOIRE

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

GEORGES HEBERT N. A. L. L. NOTAIRE 64 rue de la Gare.

NOTES LOCALES

POUR VOS ASSURANCES-FEU

Demandez nos taux. La valeur de nos compagnies est une sauvegarde pour vous.

GEO. E. FOURNIER, Rue de la Gare, MONTMAGNY.

Le Rév. Père Bellemare, O.P., de Québec, est dans notre paroisse pour une quinzaine, en remplacement de M. l'abbé E. Simard qui est en vacances.

M. Joseph Thériault est de retour d'une promenade à Sayabec, Mont-Joli et Ste-Flavie, où il est allé visiter des parents et amis.

Mlle Juliette Tétu, de Québec, est actuellement en promenade en notre ville, chez son frère, M. Ladvie Tétu, et chez des amis.

Remerciements

La famille de M. Jos.-O. Nicole remercie sincèrement par la voix de notre journal toutes les personnes qui ont bien voulu lui offrir des sympathies à l'occasion de son deuil récent, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, affiliations de messes, messages, lettres ou cartes de sympathies, etc.

M. Amédée Boulanger, de Québec, est actuellement l'hôte de ses parents.

M. et Mme Gérard Plourde ont quitté Montmagny, ces jours derniers, pour aller demeurer à Rouyn.

M. et Mme Gérard Corriveau et leur bébé sont de retour d'un voyage à New-Richmond, dans la famille Clapperton.

M. et Mme Alfred Renaud, de Québec, ont passé la fin de semaine chez Mme P. Laurendeau.

M. J.P. Boutin, de Ste-Marguerite, était de passage à la Cie Bélanger.

AUX DAMES ET DEMOISELLES

Pour ouvrages à l'«Hemstich», Point d'Ourlats à bord picots, boutons couverts, rendez-vous chez: Mlle ERNESTINE COTE, Rue St-Thomas, Montmagny.

M. et Mme Camille Beliveau sont de retour de leur voyage à Québec.

Dr J. C. DARVEAU 26, rue St-Thomas Tel. 257 MEDECINE GENERALE

Cinéma de Montmagny (Hôtel de Ville)

SEMAINE PROCHAINE Dimanche — Mardi 2.30 p.m. 8.00 p.m. 8.30 p.m.

YOU WERE NEVER LOVELIER avec Fred Astaire Rita Hayworth Adolphe Menjou

Jeudi — Samedi 8.00 p.m.

A HAUNTING WE WILL GO avec Laurel et Hardy Dante, le Magicien ADMISSION:.....35c

partis en promenade pour une quinzaine à Campbellton, N.B. et Yarmouth, N.E. où ils visiteront leurs parents.

M. et Mme Amédée Proulx, ainsi que Mlle Bernadette Proulx sont de retour d'un voyage à Montréal.

M. J. Gingras, du département de l'Office des Salaires Raisonables, de Québec, a passé la semaine en notre ville.

SERVANTE DEMANDEE

On demande une bonne servante générale. Bon salaire payé pour une personne compétente.

S'adresser à Mme Jos. C. Hébert, Montmagny.

M. et Mme Joseph Cloutier, ainsi que M. et Mme A. Simard, de la région du Lac St-Jean, étaient, dernièrement, en visite chez leur beau-frère, M. Joseph Thériault.

M. Bernard Chapdelaine, de Sorel, était, cette semaine, de passage à la Cie A. Bélanger.

Mme Joseph Lamonde, de Thetford Mines, est en promenade pour quelque temps chez son frère, M. Pierre Corriveau.

SEPULTURE

Jeudi, le 30 septembre à 9 hres, avaient lieu le service et la sépulture de Dame Léda Talbot, épouse de M. Evariste Laflamme, décédée le 27 dernier, à l'âge de 90 ans et 5 mois.

Les porteurs étaient: pour la croix M. Joseph Paré, pour le corps: MM. Lucien Nicole, Sr., Napoléon Beaudoin, Diogène Laberge et André-Albert Blais.

Nootre journal réitère ses condoléances à M. Laflamme dans ce deuil.

Fune Dame J.N. Roméo Lespérance. Le 4 octobre, décédait, après une longue maladie, Dame Hedwidge Tremblay, épouse de M. J.N. Roméo Lespérance, ancien marchand de notre ville.

Le 4 octobre, décédait, après une longue maladie, Dame Hedwidge Tremblay, épouse de M. J.N. Roméo Lespérance, ancien marchand de notre ville.

Ses funérailles ont eu lieu vendredi, à 9 hres, 30.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux, deux filles: Mme Albéric Marquis (Corinne), et Mme Wilfrid Mercier, de Rimouski (Albertaine), ses gendres: MM. Albéric Marquis et Wilfrid Mercier; ses petits-enfants: Georges et Jacques Mercier, de Rimouski; une soeur, Mme Bolduc, de Québec.

Notre journal présente à M. Lespérance et à sa famille, l'expression de ses plus sincères condoléances.

BAPTEMES

M. Paul-Emile Lemieux, électricien, et Mme Lemieux, née Gabrielle Morin, sont les heureux parents d'une fille, baptisée le 30 septembre, sous les noms de Marie-Michelle-Lisette.

Parrain: M. Roger Coulombe; marraine: Mlle Marie-Paule Lemieux, tante de l'enfant.

A M. et Mme Paul Boulet (née Jeanne Roy) est né un fils, baptisé le 2 octobre, sous les noms de Joseph Amédée-Claude.

Parrain et marraine: M. et Mme Amédée Roy, grands-parents de l'enfant.

Le 3, a été baptisée Marie-Yvette-Andrée, fille de M. et Mme André Rousseau (née Cécile Collin).

Parrain: M. Marc Rousseau, représenté par M. Bernard Rousseau, oncle de l'enfant; marraine: Mlle Marthe St-Pierre.

M. et Mme Paul-Emile Gagné (Jeannette Lemieux) sont les heureux parents d'un fils, baptisé le 3 octobre, sous les noms de Joseph-Rosaire-Yvan.

Parrain et marraine: M. et Mme Emile Lemieux, grands-parents de l'enfant.

EXAMEN DE

ATTENTION Vos yeux sont-ils fatigués de la difficulté de voir de loin ou travail vous cause-t-il de la gêne?

Si tel est votre cas, venez et faites examiner vos yeux par un oculiste qui vous fournira un bel assortiment de lunettes plus modernes, à la mode, pour convenir à tous les yeux, ainsi que l'appareil nécessaire au bon usage de la vue.

Dr Geo.-H. Nadeau, Ancienne résidence de M. Laurent Fortin.

APPOINTEMENTS: Lundi, mercredi, vendredi, de 7 1/2 h à 9 h, ainsi que le samedi après-midi. Téléphone: 160.

FUNERAILLES DE M. JOSEPH BLOUIN

Un émouvant hommage a été rendu le 30 septembre dernier à la mémoire de M. Joseph Blouin, époux de Dame Claire Fournier, décédé le 26 à l'âge de 35 ans et 8 mois.

Ses funérailles ont eu lieu à 10 hres, en l'église de Montmagny, au milieu d'une assistance considérable. Le défilé qui suivait la dépouille mortelle groupait plusieurs personnes de l'extérieur et un grand nombre de parents et d'amis de la famille.

La cérémonie religieuse fut très solennelle. La levée du corps fut faite par le Rév. Père Charles-Henri Audet, directeur du patronage de Lévis, cousin du défunt. Le service fut chanté par M. l'abbé DeVarennes, assisté de MM. les abbés Rév. Père Audet et Pageot, comme diacre et sous-diacre. Portait la croix, M. le Dr Rouleau. Les porteurs du corps étaient: MM. Odilon Gaudreau, Marius Bernier, Amédée Proulx, Roland Mainville, Hervey Vézina et Maurice Gazé.

Le deuil était conduit par son père, M. Gédéon Blouin; ses frères: Alfred, Wellie, Pierre-Paul; ses beaux-frères: MM. Alexandre Fournier et Adrien Fournier, de Québec; Joseph Fournier, Geo.-Henri Fraser, Paul Fournier, du Cap St-Ignace, Armand Proulx; ses neveux: MM. Raymond, Claude et Roger Blouin, Jean-Paul, André et Marcel Samson, Roger, Yves et Jean Tondreau, de Québec; ses cousins: MM. Napoléon et Albert Audet, de Lévis, Alfred Bruneau, St-Michel.

On remarquait aussi: MM. Téléphore Coulombe, Théo. Green, Donat Paquet, Rodolphe Fournier, Romulus Caron, Edmond Bernier, Dr Darveau, Noël Lemieux, Armand Tremblay, Ernest Proulx, Raymond Paré, Jos. Paré, Philippe Nicole, Gérard Leveillé, Raoul Lévesque, Armand Morin, Aimé Caron, Gérard Boulet, Geo. Guimond, Emile Bernier, Albert Fournier, Arcadius Caron, Wilfrid Proulx, Edgar Fortin, Dr Lemieux, J.-O. Blouin, L.-Georges Fortier, Théodore Fortin, Jules Paré, Jacques Collin, Jos. Francoeur, Armand Paquet, J.-L. Tassereau, Ferdinand Gagnon, Emile Gaudreau, Armand Collin, Raoul Gaudreau.

Tributs floraux: M. Raoul Samson, M. Létourneau. Grand-messes: M. et Mmes Adrien Fournier, Raoul Samson, Alfred Blouin, Wilfrid Proulx, Charles Paquet, Armand Proulx, Geo.-Henri Fraser, Mme Vve Napoléon Fournier, M. Alexandre Fournier, Mlle Laurette Fournier, les Employés de Geo.-T. Davis & Son, Ltd, Lauzon.

Messes privilégiées: M. et Mmes Napoléon Audet, Armand Tremblay, Armand Paquet, Mlle Clotilde Fournier, M. Odilon Gaudreau, Familles J.-O. Blouin, Pierre Nicol, M. Pierre Gamache, M. et Mme Gérard Tondreau, Mlle Estelle Cloutier, Mlle Marg. Gaumont, M. et Mmes Dr Lemieux, Dr C. Rouleau, Edgar Fortin, Alf. Picard, Willie Beaumont, Emile Bernier, MM. Robert Simard, Québec, Edouard Boutin.

Affiliations: M. et Mmes Elzear Gaudreau, M. Noël Lemieux, Mme Vve Jos. Samson, M. J.-Emile Vézina, M. et Mme Wellie Beaumont, M. et Mme Maurice Gazé et Mlles, M. et Mme J.-Ernest Samson, Familles Camille Couillard, Pierre Masson, Mlles Estelle Gaudreau, Lucienne Masson, Famille Alphonse Boulet, M. et Mme Alph. Labrecque, Mme et Mlle Ludg. Thibault, M. et Mme Arcadius Caron, Mlles L. et Anna Samson, Mme Vve Rodolphe Morin.

Bouquets spirituels: M. et Mmes Cyrias Fournier, L.-René Gagné, Fort. Lapierre, Emile Gaudreau, M. et Mme Bernier, Edouard Boutin.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Ceux qui achètent des obligations de la Victoire se préparent un bel avenir

Les Canadiens qui lisent régulièrement les journaux ont pu constater que le Comité national des finances de guerre se propose, au cours de la campagne du Cinquième emprunt, de souligner le grand rôle que joue l'intérêt personnel dans l'achat des obligations de la Victoire. Ceci, bien entendu, tout en reconnaissant que les souscriptions publiques aux obligations de la Victoire sont indispensables à la poursuite de la guerre si nous voulons remporter la victoire.

Cependant, un examen impartial révèle que l'achat d'obligations a presque toujours été dicté par l'intérêt personnel. Sans doute, les gens n'ont pas acheté des obligations de la Victoire seulement parce qu'ils étaient tentés par le taux d'intérêt de 3% qu'ils en retirent, mais inconsciemment, ils sentaient qu'ils se protégeaient eux-mêmes contre la domination des hordes pillardes qui ont envahi l'Europe et l'Extrême-Orient. Maintenant que les choses en sont venues à nous faire entrevoir une victoire prochaine et le rétablissement des conditions de paix dans un avenir rapproché, tous les Canadiens se rendent compte que, durant les mois et les années qui suivront la signature du traité de paix, leur bien-être dépendra de l'épargne qu'ils auront faite au cours des années de guerre.

Incidemment, depuis le jour de l'inauguration des emprunts de guerre au Canada, le ministre des Finances, Yvon Mathieu, Montréal, Alphonse Labrecque, Philippe Michaud, Edgar Boulet, Gérard Laberge, Nap. Mainville, Narcisse Proulx, Gérard Montminy, Jules Michon, Raymond Clavet, Pierre Nicole Damase Beaudoin, Désiré Gaulin, Louis Boulanger, Maurice Marquis, T.-E. Boudreault, Hector Leclerc, Laurent Normand, Georges Collin, Alphonse Côté, Edouard Boutin, Maxime Mercier, Pierre Gamache, Edouard Lemieux, Eugène Mainville, Jos. Lachaine, Léon Montminy, Charles Normand, Wilfrid Leblanc.

Télégrammes de sympathies: Famille A. Labrecque, Montréal, M. Fernand Choquette, Québec.

Tributs floraux: M. Raoul Samson, M. Létourneau. Grand-messes: M. et Mmes Adrien Fournier, Raoul Samson, Alfred Blouin, Wilfrid Proulx, Charles Paquet, Armand Proulx, Geo.-Henri Fraser, Mme Vve Napoléon Fournier, M. Alexandre Fournier, Mlle Laurette Fournier, les Employés de Geo.-T. Davis & Son, Ltd, Lauzon.

Messes privilégiées: M. et Mmes Napoléon Audet, Armand Tremblay, Armand Paquet, Mlle Clotilde Fournier, M. Odilon Gaudreau, Familles J.-O. Blouin, Pierre Nicol, M. Pierre Gamache, M. et Mme Gérard Tondreau, Mlle Estelle Cloutier, Mlle Marg. Gaumont, M. et Mmes Dr Lemieux, Dr C. Rouleau, Edgar Fortin, Alf. Picard, Willie Beaumont, Emile Bernier, MM. Robert Simard, Québec, Edouard Boutin.

Affiliations: M. et Mmes Elzear Gaudreau, M. Noël Lemieux, Mme Vve Jos. Samson, M. J.-Emile Vézina, M. et Mme Wellie Beaumont, M. et Mme Maurice Gazé et Mlles, M. et Mme J.-Ernest Samson, Familles Camille Couillard, Pierre Masson, Mlles Estelle Gaudreau, Lucienne Masson, Famille Alphonse Boulet, M. et Mme Alph. Labrecque, Mme et Mlle Ludg. Thibault, M. et Mme Arcadius Caron, Mlles L. et Anna Samson, Mme Vve Rodolphe Morin.

Bouquets spirituels: M. et Mmes Cyrias Fournier, L.-René Gagné, Fort. Lapierre, Emile Gaudreau, M. et Mme Bernier, Edouard Boutin.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Notre journal réitère ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

Les ravages du feu

Le total des pertes causées par le feu dans la province de Québec en 1942 s'est chiffré à 11,270,763, une augmentation notable sur les \$9,655,785, enregistrés en 1941. Sur le total de 1942, environ 75 pour cent, représentant une valeur immobilière de \$8,469,800, était protégé par de l'assurance. 25 pour cent, représentant une valeur immobilière de \$2,800,963, n'était donc pas assuré. Le pourcentage des sinistres dans le Québec se chiffrait donc à 36 pour cent du total pour tout le Canada. 47,596 incendies causèrent en effet, \$31,182,238, de dommages à la propriété en 1942.

Voilà ce que révèle les statistiques publiées par The Canadian Underwriters' Association, à l'occasion de la Semaine de la prévention des Incendies, observée du 3 au 9 octobre.

Les dommages, causés par les incendies dans Québec au cours des cinq dernières années, se sont élevés à \$45,906,458, soit un moyenne de \$9,181,292 par année ou l'équivalent d'une perte de \$2.82 par tête, en moyenne.

Environ 30 pour cent des pertes causées par le feu en 1942 au Canada est attribuable aux fumeurs imprudents; ils sont donc cause de la destruction de \$1,752,676 de propriétés. 9,280 incendies, représentant une perte matérielle de \$5,135,869, sont attribuables aux cheminées, poêles, fournaises, bouillottes et tuyaux de fumée, tandis que les fils électriques, les cendres chaudes, le charbon, les feux non protégés, les allumettes et autres facteurs furent causes des autres incendies.

Les plus violents incendies dans la province de Québec, au cours de

1942 eurent lieu à Sorel, Marsqui, Québec et Montréal. A Sorel, les dommages, causés par le feu à des magasins et divers autres propriétés, se chiffrent à \$389,944. A Marsqui, un seul incendie fit pour \$257,430 de dommages matériels. \$154,315 de dégâts, attribuables au feu, furent causés dans des magasins et des logements de Québec. Deux incendies dans des magasins et des bureaux à Montréal y causèrent pour \$432,410 de pertes.

Sur les 47,596 incendies qui eurent lieu au Canada en 1942, 35,446 affectèrent des propriétés résidentielles, causant une perte de \$7,108,014; 3,669 représentant \$8,666,071 de dommages matériels, eurent lieu dans des établissements commerciaux; 2,264 propriétés de fermiers, évaluées à \$2,191,303 furent incendiées; 1,501 manufactures subirent \$6,970,610 de dommages par le feu; enfin, des incendies furent cause de la destruction de 543 institutions et édifices de réunion, représentant une valeur de \$1,392,182. Des pertes, se chiffrant à \$4,854,058, furent causées par le feu à divers autres genres de propriétés.

Du commencement de l'année à la fin, les associations régionales d'assureurs s'évertuent activement à prévenir les incendies et durant la Semaine de la prévention des incendies, un effort spécial est fait dans le but de réduire le nombre de feux et des victimes du feu, en démontrant au public la nécessité d'éliminer et de corriger les risques d'incendies, non seulement parce que ces derniers causent la destruction de propriétés, doublement difficiles à remplacer en temps de guerre, mais encore, parce qu'ils influent sur les taux chargés pour les assurances.

Les plus violents incendies dans la province de Québec, au cours de

Funérailles... (suite de la page 3)

Un trentain par la famille: MM. les abbés H. et F. Nicole, Mme J.-O. Nicole, MM. Ludger et Lucien Nicole, Mmes Alphonse Caron et J.-O. Couture, He-aux-Grues, MM. et Mmes Hercule Nicole, Edouard Lamonde, St-François, Léopold Nicole, Yves Nicole, Mlle Aurélie Nicole, les RR. SS. Ste-Marie-Amable, supérieure au couvent de St-Sauveur, Québec, Marie-Antonia, de Ste-Adèle des Monts, MM. les abbés Alfred Boulet, L.-A. Gagnon, Laurent Nicole, Famille Léon Rochefort, Cap de la Madeleine, MM. et Mmes Antonio Nicole, Albert Dauphin, Arcadius Caron, Philippe Béchard, Pierre Nicole, Alexandre Fournier, J. Dauphin, Mme J.-E. Paré.

De la paroisse Jacques-Cartier: MM. les vicaires Allen, Nollet, Fortier, les marguilliers, la Congrégation des Enfants de Marie, la J.O.C.F., le Conseil des Enfants de Marie, la Chorale des Enfants de Marie, la Chorale des Dames de la Ste-Famille, la Cie Hubert Moisan, Familles Alph. Deblais et Alf. Ducloux.

De St-Sauveur: les religieuses et les élèves de la Congrégation N.-Dame, les élèves de l'Académie, l'Amicale Notre-Dame du Canada, les Institutrices de l'école St-Luc et du couvent, les Croisés des 5e et 6e années, Mme J.-N. Renaud.

Messes privilégiées: MM. les abbés Adrien Plante, A-zarie Vézina, L.-P. Ducloux, L.-P. Gravel, Jean-Luc Nicole, Saluste Boulet, Fernand Bernier, Léon Bélanger, J.-V. Boucher, Bruno Desrochers, Irène Frenette, Alex. Fraser, Gérard Gariépy, Clément Leclerc, Marc Letarte, Cy. Morneau, Candide Normand, R. Painchaud, Th. Pageot, Marius Paré, Maurice Proulx, Couvent de St-Romuald, Couvent de Neuville, S.S. Louis d'Anjou, Couvent des Saints-Martyrs, de St-François, de Montmagny, R.S. Ste-Renelle, C.N.D. St-Sauveur, les élèves de l'école St-Luc, les jésuites du couvent, les Dames de l'Institut missionnaire, de l'Institut missionnaire, de St-Sauveur, Québec, les Forestiers Catholiques, la Chorale des Dames de la Ste-Famille, la J.O.C.F., le Conseil et la Chorale des Enf. de Marie, l'Apostolat de la prière, La J.O.C., Mlles Létourneau, Pouliot, Fiset et Leclerc, bibliothécaires, MM. Gérard Pouliot et Emile Maranda, sacristains, de Jacques Cartier, M. Adélaïde Rochefort, Mme J.-Irene Rochefort, Dr et Mme J.-L. Rochefort, Rolland Rochefort, Philippe Caron, du Cap de la Madeleine, M. Joseph Nicole, Mme Hermas Boulet, Mlles Alice et Marie-Paule Boulet, MM. et Mmes Maurice Boulet, Auguste Morin, Antonio Fiset, de St-François, Familles Elz. Gramont, Cap de la Madeleine, Mlle Fernande Nicole, Newport, Vt, Mme Ferdinand Rochefort, MM. et Mmes Antonio Laberge, Eug. Létourneau, Placide et Laval Bernatchez, Ludovic Tétu, M. Jean-Charles et Laurette Bernatchez, MM. et Mmes J.-E. Rondeau, Ludger Tétu, Mlle Angéla Rondeau, Mme Omer

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.

La civilisation moderne n'est qu'un vernis qui s'effrite.